

Conditions générales contractuelles de vente applicables à la tpgPay (ci-après CGV-tpgPay)

La carte tpgPay est un moyen de paiement (porte-monnaie électronique) aucune TVA n'est donc associée à ce produit.

Les désignations de personnes se rapportent aux personnes des deux sexes.

1. Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales régissent les rapports juridiques entre le client et les Transports publics genevois (ci-après, les tpg) en ce qui concerne l'obtention de la carte tpgPay. Par client, on entend une entité publique ou privée valablement constituée, un particulier qui passe commande ou se procure dans un point de vente une ou plusieurs cartes tpgPay.

1.2 Les caractéristiques et les conditions d'utilisation de la tpgPay sont décrites dans l'article 3 ci-après.

1.3 La tpgPay permet l'achat de titres de transport exclusivement et directement sur l'un des distributeurs automatiques tpg; le voyage est régi, sauf dispositions contraires ci-après, conformément aux dispositions réglementaires applicables au transport de voyageurs et consultables sur www.tpg.ch.

2. Application des présentes CGV

Les présentes CGV entre le client et les tpg prennent effet au moment de l'obtention de la tpgPay auprès d'une agence tpg ou d'un point de vente agréé.

3. Caractéristiques de la tpgPay

3.1 Format. Il s'agit d'un support standardisé et sécurisé, sans contact, via la technologie RFID. Elle existe en deux devises, en CHF et en €.

3.2 Spécificités. La tpgPay est un porte-monnaie électronique vide, à charger pour un montant fixe (20.-, 50.- ou 100.-) en CHF et en € et pour un solde maximal de 200 CHF ou €.

La tpgPay n'est ni remboursable, ni échangeable, et ne constitue pas un titre de transport. Il s'agit d'un moyen de paiement au porteur à faire valoir au moment de l'achat d'un ou plusieurs titres de transport. Elle n'est pas échangeable contre espèce et les tpg ne rendent pas la monnaie sur la tpgPay partiellement utilisée. La tpgPay est transmissible.

3.3 Conditions d'utilisation. Chaque tpgPay permet l'achat successif d'un ou plusieurs titres de transport sur les distributeurs fixes situés aux points d'arrêts ou sur les distributeurs mobiles situés à l'intérieur de certains véhicules (principalement les lignes transfrontalières).

3.4 Prix de la tpgPay. La tpgPay est gratuite et doit être activée et chargée auprès d'une agence tpg ou un point de vente agréé. La liste des points de vente est disponible sur www.tpg.ch

3.5 Validité. Le solde et la date d'expiration sont consultables sur les terminaux de vente (distributeurs de titres de transport, agences, points de vente agréés). La date de début de validité de la tpgPay démarre au moment de l'activation de la carte. Elle est valable 5 ans. Passé ce délai, la carte est fonctionnelle sur les distributeurs jusqu'à épuisement du solde pendant une année au maximum. Une tpgPay échue peut être prolongée d'une année au maximum lors d'un prochain chargement.

3.6 Chargement. Le chargement de la tpgPay est effectué uniquement en agence tpg ou auprès d'un

point de vente agréé, en CHF. Le chargement en € est possible uniquement dans une agence tpg ou dans un point de vente situé en France. Le solde de la tpgPay est transférable sur une nouvelle tpgPay.

3.7 Défectuosité. La tpgPay est échangée dans une agence tpg s'il s'avère qu'elle est défectueuse et toujours en cours de validité. Le solde de la carte défectueuse est alors crédité sur la nouvelle tpgPay.

3.8 À des fins de blocage en cas de perte ou de vol, la tpgPay peut être enregistrée sur un compte webshop en indiquant le numéro situé au dos, le solde sur la carte et la devise. Le cas échéant, le solde peut être transféré sur une nouvelle tpgPay, en agence tpg. Des notifications peuvent être paramétrées afin de recevoir une alerte (par sms ou email) avant la date d'expiration de la carte et/ou lorsqu'un solde défini est atteint.

4. Recyclage

Le retour des cartes périmées est possible en agence tpg uniquement.

5. Conditions de paiement

5.1 Chaque tpgPay est fournie par les agences tpg et les points de vente agréés.

5.2 Demeurent réservées les conditions de paiement spéciales confirmées par écrit par les tpg.

5.3 En cas de paiement à l'aide d'une carte bancaire, d'éventuels frais, notamment de transaction (comme le choix de payer en €) peuvent être mis à la charge du titulaire. Ces frais ne dépendent pas des tpg et leur récapitulatif, de même que leurs intérêts relèvent strictement de l'organisme bancaire qui est l'émetteur de la carte. Par conséquent, aucun remboursement de ces frais ne sera effectué par les tpg.

6. Modification, annulation ou interruption par le client

L'achat est irrévocable. Aucun retour de tpgPay ne sera accepté, même si cette dernière n'a jamais été utilisée.

7. Particularités

Le porteur d'une tpgPay ne pourra prétendre à un remboursement en cas de perte, vol ou détérioration sauf si elle est enregistrée sur le compte webshop.

8. Nullité partielle

S'il s'avère que l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV-tpgPay ou d'autres contrats régis par celles-ci sont nulles, contraires à la loi ou inapplicables, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée.

9. For

9.1 Le contrat est soumis au droit suisse exclusivement.

9.2 Le for est à Genève (Suisse), sous réserve de recours au Tribunal fédéral.

10. Contact

Transports publics genevois (TPG)
Marketing, Vente et Communication
Route de la Chapelle 1,
Case postale 950, CH - 1212 Grand-Lancy

www.unireso.com

www.tpg.ch

© Transports Publics Genevois TPG, GED#264974
10.01.2025